

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 65 (1973)
Heft: 10

Artikel: Politique et économie
Autor: Jucker, Waldemar
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et les gouvernements cantonaux au sujet de l'élaboration des budgets pour l'année 1974. Ces directives communes, qui ont été élaborées par le Département fédéral des finances et des douanes, en collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux des finances, contiennent un chapitre consacré aux effectifs du personnel et aux dépenses de personnel. Elles stipulent que les effectifs du personnel ne devront être augmentés que de 1% au maximum en 1974. Des exceptions ne seront tolérées que pour la mise en service de nouveaux établissements scolaires ou hospitaliers. Les indemnités pour débours ne devront être adaptées que dans le cadre de l'augmentation du renchérissement et ne devront pas contenir d'éléments cachés de salaire. Il faudra éviter l'introduction de nouveaux éléments de salaire tels que des indemnités ou des allocations. La durée du travail hebdomadaire ne doit pas être diminuée et le droit aux vacances ne doit pas être augmenté.

Etant donné que la convention susmentionnée n'a pas fait l'objet de négociations et de discussions avec les organisations syndicales intéressées, nous ne pouvons pas nous considérer comme liés par celle-ci. Nous appuyons en conséquence la protestation formulée à ce sujet par l'Union fédérative. Nous ne devons pas admettre que les autorités politiques exécutives passent sous jambe les syndicats chaque fois que, se référant à la situation économique générale, elles pensent pouvoir prendre des initiatives anti-syndicales sans être désapprouvées également par les parlements. De telles méthodes ne sont pas seulement dangereuses pour les salaires, mais aussi pour la durée du travail et pour celle des vacances.

Pour résumer

Il est bien entendu, que nous ne saurions retrancher quoi que ce soit au programme de travail. Il va de soi, cependant, que les mouvements à conduire en vue de la réalisation de la semaine de 40 heures et d'obtenir une amélioration du régime des vacances et des congés devront tenir compte des conditions et possibilités existantes dans l'administration dont on relève ou dans une localité ou région donnée.

Politique et économie

Par Waldemar Jucker

Ni l'Etat, ni l'économie ne sont des fins en soi. Tous deux ne sont que des moyens dont l'objet est d'assurer des conditions d'existence optimales à la populations, c'est-à-dire les meilleures que permettent les capacités de production du moment. Cette optique

pragmatique des choses ne permet pas de circonscrire nettement Etat et économie. Il est tout au plus possible de concevoir des démarcations temporaires, qui changent selon les circonstances et selon les conceptions – également mouvantes – des objectifs généraux de la société. Même les délimitations dogmatiques, «absolues», que les divers groupements économiques et sociaux préconisent ne sont, le plus souvent, que l'expression de réactions provoquées par la situation du moment et ses insuffisances – une situation dont le développement n'apparaît propre à garantir ni un aménagement optimal des choses, ni des conditions d'existence sinon les meilleures, du moins acceptables. Certaines de ces réactions paraissent justifiées par l'ambivalence des résultats – les uns positifs, les autres négatifs – de l'économie de marché, certains développements sur la plan de l'Etat comme aussi par d'autres réalités communes aux deux secteurs.

Mais les nouveaux – et différents – aiguillages que l'on souhaite se heurtent à une difficulté majeure: la difficulté de réaliser l'accord de tous sur ce qu'il faudrait changer. S'il est relativement facile de tomber d'accord sur ce qui ne va pas, on a infiniment plus de peine à s'entendre sur les mesures et interventions qui seraient nécessaires pour atteindre des objectifs modifiés.

En dépit de ces difficultés, la nécessité de préciser de nouveaux objectifs subsiste si l'on veut prévenir le risque d'une dérive vers une économie dirigiste, ou d'une économie de marché toujours moins soucieuse, et moins capable, de satisfaire certains besoins essentiels.

Indicateurs sociaux

Pour mieux déceler dans quelle mesure le système économique ne répond pas, ou mal, à certains besoins, des économistes japonais ont eu l'idée de compléter la comptabilité nationale par certains «indicateurs sociaux» conçus de manière à éclairer mieux que les indicateurs usuels les conditions réelles d'existence des individus. Cette méthode, appliquée dès 1967, exerce d'ores et déjà une influence sur la planification à long terme de l'économie du Japon, d'un pays qui s'entend à fixer des objectifs au secteur privé – et cela de manière plus efficace que ne peut le faire une planification simplement «indicative».

Aussi bien les analyses japonaises que celles auxquelles on a procédé dans la République fédérale d'Allemagne, révèlent des tendances fondamentales similaires. Malgré les difficultés auxquelles se heurte encore cette nouvelle technique, elle n'en aboutit pas moins à des résultats que l'on peut tenir pour relativement valables. Ils confirment que l'accroissement du revenu national brut et l'amélioration des conditions de vie ne sont pas forcément concordants.

Il semble que cette concordance va même en s'affaiblissant. La responsabilité de cet écart grandissant incombe tout ensemble à l'économie privée, à l'Etat et à certains domaines de l'économie dite mixte. Il ressort de tout cela que ce n'est pas le taux d'augmentation du PNB qui est déterminant, mais les éléments qui composent ce revenu et sa répartition.

La construction de logements

On peut très probablement tenir pour certain que le besoin de logements des personnes et familles des catégories inférieures de gain – et en partie de celles dont le revenu est moyen – n'est pas satisfait, non seulement quantitativement (la surface disponible par personne est insuffisante), mais qualitativement aussi. De manière trop générale, l'environnement (bruit, pollution, trop forte promiscuité, manque de place de jeu) ne répond pas à d'incontestables exigences humaines. En termes simplement économiques, on peut ajouter que les loyers des nouveaux logements sont trop élevés – ou les revenus trop bas.

Le secteur privé et le secteur public sont ensemble responsables de cette situation. Selon la conception qui prédomine aujourd'hui, c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient d'équiper les terrains à bâtir, la construction étant l'affaire du secteur privé. Je ne pense pas que cette «division du travail» permette jamais de répondre de manière optimale aux besoins. Ce sont les propriétaires des terrains et le capital privé qui déterminent les prix de location des nouveaux logements. Pour s'assurer les rendements les plus intéressants, ils s'emploient avant tout à couvrir les besoins des classes de revenu les plus élevées. Ce n'est que lorsque les pouvoirs publics détiendront une part suffisante des terrains à bâtir qu'ils seront en mesure de contraindre l'industrie du bâtiment – par une judicieuse combinaison du droit qui régit la planification et d'un droit rénové en matière de propriété – à satisfaire mieux les besoins, de manière plus équitable. Cette industrie ne pourra plus alors décider souverainement et arbitrairement; elle sera raisonnablement ramenée, si l'on peut dire, à son rôle naturel d'exécutant.

Les constatations faites dans le secteur de la construction valent, par analogie, pour d'autres domaines qui appelleraient également une «programmation sociale», c'est-à-dire la détermination par les pouvoirs publics d'objectifs dont la réalisation serait l'affaire d'entreprises privées s'affrontant dans la compétition.

La participation

Les structures économiques et sociales se transforment rapidement. Le nombre des personnes occupées diminue non seulement dans

l'agriculture, mais dans l'industrie. En revanche, il est en forte augmentation dans le secteur tertiaire – qui est également celui où le processus de concentration est le plus accusé. On n'enregistre donc pas une expansion égale de tous les secteurs.

L'accélération des transformations des structures rend sensible l'insatisfaction d'un besoin authentique: le besoin de l'homme d'être informé, consulté, de comprendre ce qui se passe, de participer aux décisions qui le concernent, qui sont de nature à modifier son existence. Je ne doute pas, quant à moi, qu'une assez forte proportion d'employeurs admettent implicitement que ce besoin est légitime, mais mal satisfait. Ils se gardent cependant de le reconnaître explicitement parce qu'ils ont peur du changement, parce qu'ils craignent pour leur autorité. Redoutant de mettre le petit doigt dans un engrenage, ils sont tout au plus disposés à des concessions «homéopathiques».

De toute évidence ce comportement, s'il n'est pas modifié, doit provoquer de nouvelles interventions de l'Etat. Mais si l'on parvenait à instituer un régime de participation de nature à exercer une influence sur les décisions des employeurs, la gestion de l'entreprise et la condition des travailleurs, les mécanismes nouveaux qui seraient mis au point, leur fonctionnement permettraient de réduire le champ des interventions de l'Etat, dans la mesure où les intéressés assumeraient eux-mêmes, ensemble, leurs responsabilités. Nombre d'employeurs et de managers n'en ont pas encore pris conscience. Ils se bornent à dénoncer l'«hostilité» et l'incompréhension dont l'industrie et l'économie seraient l'objet, mais sans s'interroger sur leurs causes. Ils ne semblent pas imaginer un moment que ces réactions négatives pourraient être – elles le sont d'ailleurs – l'expression du malaise que provoquent l'insuffisance de l'information, de la consultation et un système désuet de la «décision en vase clos» – un système qui, après avoir été mis au point dans l'industrie, est appliqué ailleurs aussi.

L'«économie» n'a pas encore pris une conscience suffisante de cette réalité: elle n'a pas seulement mis au point un appareil de production et de distribution de biens et de services, mais aussi des mécanismes «décisionnaires» dont le fonctionnement est toujours davantage tenu pour insatisfaisant. Elle doit se confronter avec cette évidence: non seulement ses prestations et les prix dont elle les assortit feront l'objet de critiques grandissantes, mais également ces mécanismes, l'organisation industrielle et les relations du travail dans les entreprises. Hier encore – les «responsables» de l'économie se plaisaient à dénoncer «l'irresponsabilité des masses». Ils le font dans une mesure moindre aujourd'hui; en revanche, ils redoutent toujours plus que ces masses n'aspirent à assumer des responsabilités – et donnent à entendre qu'elles n'en sont pas

capables. L'un et l'autre de ces comportements expriment le même refus de partager le pouvoir économique.

La lutte contre l'inflation

Pour ne pas éveiller ici le sentiment que le mouvement syndical croit sans réserve que tout est « faisable », nous formulerons quelques remarques sur la lutte contre l'inflation, qui apparaît comme un phénomène inhérent à toute forte expansion.

Il y a quelque temps déjà, l'industrie suisse a admis que l'importation de liquidités était trop forte. A partir du moment où elle a jugé excessifs la montée des prix intérieurs et l'alourdissement des coûts, elle a commencé à s'intéresser à la lutte contre l'inflation. Mais on ne saurait prétendre qu'elle l'ait fait dans une optique adéquate. Dans leur majorité, ses représentants se sont prononcés contre une réévaluation du franc, et de manière plus nette encore contre son « flottement ». Néanmoins, chaque fois qu'elles leur sont apparues conformes à leurs intérêts, ils se sont ralliés aux mesures dirigistes que constituent les arrêtés urgents sur le crédit et la construction; il est vrai, qu'ils ne vont pas au-delà d'une mini-thérapie. A quoi ce comportement – a-t-il abouti? Nous « flottons » comme jamais et les interventions de l'Etat battent tous les records du temps de paix. Certains industriels n'en semblent pas moins souhaiter leur expansion avec le dogmatisme des nouveaux convertis! Le moment est venu, semble-t-il, de souligner que la décision de portée stratégique a été prise dans le secteur monétaire. Le greffage constant de nouvelles mesures sur celles qui ont été prises risque de produire assez rapidement plus de mal que de bien. Le nombre des arrêtés urgents est d'ores et déjà si élevé que leur application devient progressivement problématique – d'autant plus si l'on songe que, dans maints domaines, on a négligé de définir les objectifs, tant quantitatifs que qualitatifs, qui devraient être atteints. La lenteur relative avec laquelle ces interventions exercent leur fonction de freins crée comme une sorte de dérèglement psychologique. Maintes têtes politiques cèdent à l'illusion de croire que la multiplication des interventions constitue à elle seule un remède. C'est la crédibilité de nos institutions qui est en jeu. Plutôt que d'ajouter les mesures aux mesures, de jeter de la poudre aux yeux, il serait préférable que le pouvoir politique reconnût ouvertement les limites de ses possibilités dans ce domaine. Il le pourrait d'autant mieux que, comme nous l'avons relevé, la décision stratégique par excellence a été prise dans le secteur monétaire et, à ce moment, avec toute la rigueur nécessaire.